Comment s'inscrire

Remplissez le formulaire (Bulletin d'inscription et Fiche sanitaire),

Télécharger le document pré-rempli, Imprimez le document, Envoyez le document signé à cette adresse :

Elisabeth BERLIOZ

Haras des Louveaux

1541 rue Charles Gervais

14330 LE MOLAY-LITTRY

 L'inscription à l'un des séjours proposés par le Centre équestre des Louveaux implique l'acceptation des conditions générales décrites ci -dessous.

**Tarifs et prestations**

Les prix indiqués sont T.T.C. et comprennent l'hébergement en pension complète, les activités indiquées sur la brochure, l'encadrement.

Nos prix ne prévoient pas l'équipement du cavalier, la licence fédérale de l'année en cours, les frais d'examens fédéraux et l'envoi du diplôme si vous souhaitez éventuellement passer un galop. Modalités de règlement Un chèque d'acompte de 140 euros par enfant sera à adresser au Haras des louveaux afin de confirmer la réservation, l'acompte ne pourra être, en aucun cas, remboursé.

Chaque séjour doit être réglé 15 jours avant l'arrivée sur le centre. En cas de non-paiement, le centre équestre se réserve le droit d'annuler un séjour ou de ne pas accepter le participant le jour de l'arrivée.

L'inscription à un stage implique l'acceptation des conditions générales de vente et l'acceptation du paiement du total du prix du séjour. Le centre équestre des Louveaux accepte le règlement de ses séjours par virement bancaire, chèque bancaire, chèques vacances ANCV ou espèces.

**Nos séjours sont agréés par la Drjscs**: les bons vacances de la CAF, datés et signés, peuvent être joints au dossier d'inscription. Ils seront déduits de la facture (attention ! Il appartient aux familles de vérifier au préalable, auprès de la CAF locale, la validité des bons pour l'un de nos séjours).Nous acceptons la participation des CE. Le centre équestre devra être en possession de tous les éléments nécessaires et obligatoires au plus tard 15 jours avant le début du séjour à savoir

1 Bulletin d'inscription

1 Fiche sanitaire

1 attestation santé

1 attestation de la complémentaire maladie.

Attestation de séjour : Une attestation de séjour peut être délivrée sur demande à la fin du séjour de l'enfant.

**Annulation du séjour** + de 2 mois avant le début du séjour : remboursement intégral du séjour si celui-ci a été réglé en intégralité. Entre 14 jours et le début du séjour : séjour à régler dans sa totalité. Tout séjour interrompu suite à une maladie, un accident, sur décision des parents ou pour tout autre cause non imputable au centre équestre des Louveaux ne peut faire l'objet d'un quelconque remboursement.

**Assurances :**

Le Poney-club contracte une assurance en responsabilité civile, cette assurance couvre les dommages qui peuvent survenir du fait des choses, animaux ou enfants dont il a la garde.

Aussi les cavaliers doivent être assurés personnellement contre les accidents qui peuvent survenir du seul fait qu'ils pratiquent un sport à risque sans que la responsabilité du centre ne puisse être mis en cause. Pour cela, la licence sportive avec assurance est obligatoire pour tout cavalier pratiquant. Pendant la période des vacances, le poney-club de France assure pour 15 euros; 2 mois de pratique d'équitation. Pour l'année scolaire, elle délivre une licence de pratiquant pour 28 euros;

Affaires personnelles et vêtements

Le Haras des Louveaux ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol des bagages ou affaires personnelles des stagiaires.

**Frais médicaux** : Si les frais médicaux ont été avancés par le poney-club des Louveaux. A la fin du séjour, les parents devront régler la facture du montant des frais et se verront remettre en contre- partie les différents documents officiels (feuilles de maladie, ordonnances, radiographies). Les parents ou tuteurs légaux s'engagent à signaler sur la fiche sanitaire tout problème de santé ou toute particularité pouvant entraîner des risques ou des difficultés (ex : énurésie, asthme, allergies, hyperactivité, frayeurs nocturnes etc...

**La fiche sanitaire** est obligatoire, Elle devra être renvoyée complétées et signée avec la photocopie de l'attestation de la carte vitale. La responsabilité des parents ou tuteurs serait entière si la fiche sanitaire s'avérait incomplète ou erronée.

**Le droit à l’image**: Lors de ses séjours le centre équestre des Louveaux peut être amené à prendre des photographies ou films des enfants afin de réaliser ses supports de communication (brochures publicitaires, site internet du centre).Les images sont acquises définitivement au profit du Haras des Louveaux quelle que soit la période d'utilisation de ces photographies ou vidéos et sans aucun paiement. Lors de l'inscription, les parents peuvent demander, par simple lettre, l'interdiction de photographier ou filmer leurs enfants pendant le séjour.

**Rapatriement disciplinaire** : Tout comportement de nature à porter atteinte à l'intégrité physique ou moral des autres participants ou le non- respect des règles de vies et de sécurité établies par le centre donnera lieu à un rapatriement immédiat à la charge des parents.